

Cadastre napoléonien

1- D'où provient-il ?

Par décret-loi du **15 septembre 1807**, Napoléon I^{er} prescrit la confection d'un cadastre parcellaire pour chacune des communes de France, dont la réalisation effective s'étendra sur toute la première moitié du XIX^{ème} siècle. Il restera en vigueur jusqu'à la réalisation du cadastre rénové au XX^{ème} siècle, prescrit par la loi du 16 avril 1930.

Ce document, qui restera pour la postérité comme le « cadastre napoléonien », est la première tentative de réalisation uniforme et normalisée d'un **cadastre parcellaire** pour toutes les communes de France (identique pour toutes les communes, effectué selon les mêmes principes et avec les mêmes techniques, il se compose des mêmes documents).

2- À quoi sert-il ?

La fonction primaire du cadastre napoléonien est de déterminer la propriété du sol (qui possède quoi et à quel moment), mais c'est également un outil fiscal qui a pour but d'établir l'assiette de l'impôt foncier (évaluer combien chacun paye en fonction de ce qu'il possède).

Il est important de noter qu'en France le cadastre n'a pas le statut véritable de « livre foncier » opposable en justice en matière de propriété. Il concourt seulement à établir la preuve de la propriété individuelle.

Dans les services d'Archives, les différents documents qui composent le cadastre napoléonien permettent de réaliser des travaux de généalogie foncière (histoire d'une parcelle ou d'un groupe de parcelles, de ses différents possesseurs, de l'évolution de l'occupation du sol, etc.) et de répondre à des recherches administratives portant sur des origines de propriété. Dans tous les cas, pour consulter les documents notariaux attestant des changements de propriété, il est nécessaire d'avoir recours à d'autres fonds d'archives (archives notariales ou archives des conservations des Hypothèques).

Il est très important de noter que les documents cadastraux ne sont d'aucun secours quant aux recherches portant sur des servitudes grevant des biens immobiliers (droits de passage, mitoyenneté de murs, etc.). Dans ce cas précis, le chercheur doit se reporter impérativement vers d'autres documents (les minutes des notaires ou les transcriptions qui en sont faites sur les registres des conservations des Hypothèques).

3- Quels sont les documents cadastraux et comment les utiliser ?

3-1 L'atlas parcellaire

L'atlas parcellaire napoléonien est le premier document de ce type d'une précision allant jusqu'au niveau de la parcelle, c'est-à-dire la plus petite unité foncière. C'est une photographie du sol réalisée au moment de son élaboration. Les évolutions marquantes (les changements de propriétaire, les divisions de parcelles, les créations de routes, les constructions de bâtiments, etc.) ne sont pas reportées sur les plans, elles figurent uniquement sur les matrices.

Ce type de document existe en 3 exemplaires (services du cadastre, Préfecture, communes). Les exemplaires des services du cadastre et de la Préfecture du Doubs sont conservés aux Archives départementales.

En salle de lecture, c'est l'exemplaire relié de la Préfecture qui est communiqué aux usagers.

Il est à noter que sur le portail de recherche des Archives départementales du Doubs, sont actuellement accessibles en ligne les images numérisées des atlas cadastraux napoléoniens des communes de Pays de Montbéliard agglomération (PMA) et de quelques communes environnantes, ainsi que celles des atlas d'une partie des communes de l'agglomération bisontine (34 communes dont Besançon).

La première planche qui compose chaque atlas est le **tableau d'assemblage**. C'est une vue de la totalité du territoire de la commune, qui apparaît divisée en parties appelées **sections**. Chaque section est nommée par une lettre de l'alphabet (A, B, C, etc.) et se compose d'**une ou de plusieurs feuilles**. À l'intérieur de chaque section les parcelles sont toujours numérotées de 1 à l'infini (parcelle 1 de la section A ; parcelle 1 de la section B, etc.).

Une fois localisé sur le tableau d'assemblage le secteur sur lequel porte la recherche, reportez-vous à la feuille de la section concernée. Vous prendrez soin de relever la lettre de la section concernée et le(s) numéro(s) de(s) la parcelle(s). Muni de ces informations, vous consulerez alors l'état des sections.

3-2 L'état de sections

Élaboré en même temps que l'atlas, il est formé de cahiers reliés en un registre dans l'ordre alphabétique des sections (un cahier par section).

Contrairement à l'atlas parcellaire, l'état de sections n'existe qu'en 2 exemplaires (services du cadastre et communes). Les Archives départementales du Doubs conservent l'exemplaire des services du cadastre.

Au sein de chaque état de sections, les parcelles sont classées dans l'ordre numérique croissant. Vous trouverez pour chaque parcelle les renseignements suivants :

- nom et prénom du propriétaire,
- numéro de la parcelle dans la section,
- lieu dit,
- nature du sol (nature de la propriété),
- surface (exprimée en ha, ar, cen).

Attention, le numéro qui figure dans la colonne « numéro de la liste alphabétique », ne renvoie ni à la table alphabétique ni au numéro de folio de chaque propriétaire que l'on trouve sur les matrices. N'en tenez aucun compte !

Muni du nom de propriétaire, reportez-vous alors aux matrices, et à la première d'entre elles, la matrice cadastrale des propriétés foncières.

3-3 Les matrices

Ce sont des registres sur lesquels sont regroupées les possessions bâties et/ou non bâties d'un même propriétaire sur un folio (page) ou sur une case (une partie de page). Chaque folio ou case possède un numéro (1, 2, 3, etc.). Les numéros sont classés dans l'ordre croissant.

Les matrices sont les documents sur lesquels sont enregistrés tous les renseignements relatifs aux évolutions de la propriété (les changements de propriétaire, les divisions de parcelles, les créations de routes, les constructions de bâtiments, etc.).

3-3-1 Matrice cadastrale des propriétés foncières, dite matrice foncière

Sur ce registre, sont inscrites sur un même folio (page) les références des **propriétés bâties et non bâties** appartenant à une personne.

À partir de la table alphabétique des propriétaires, qui est toujours en fin de volume, vous recherchez le nom de la personne qui vous intéresse. Le chiffre en regard à droite du nom de la personne est le numéro de folio (page) du compte du propriétaire. Reportez-vous alors au folio indiqué.

Sur ce folio, correspondant au propriétaire recherché, vous trouvez, dans un tableau à colonnes, de gauche à droite :

- le nom, le prénom et le domicile du propriétaire (les noms rayés qui figurent au dessus du nom du propriétaire sont les noms des anciens propriétaires),
- l'année de la mutation (année de l'entrée ou de la sortie d'une parcelle dans le patrimoine de la personne),
- la lettre de la section, puis le numéro de la parcelle,
- le lieu dit,
- l'indication de la nature du sol (pré, bois, vigne, etc.),
- la surface,
- et tout à droite, les comptes de provenance (tiré de) ou de destination (passé à) des parcelles (les chiffres donnés sont les numéros des folios de la matrice d'où sont tirées et où sont passées les parcelles vendues ou acquises).

Pour suivre la succession des différents propriétaires vous n'avez plus qu'à vous reporter aux folios indiqués, et ainsi de suite.

Attention :

- **pour une parcelle non bâtie, lorsque vous n'avez pas de chiffre dans la colonne « passé à », cela signifie que vous devez vous reporter à la matrice des propriétés non bâties (PNB) de 1914. Vous poursuivrez la recherche dans la matrice des PNB en vous reportant au folio dont le numéro est indiqué sur la matrice foncière sous le numéro de folio du compte du propriétaire ;**
- **pour une parcelle bâtie, lorsque vous aurez l'indication B, B 1882 ou 1882 B dans la colonne « passé à », cela signifie que vous devez vous reporter à la matrice des propriétés bâties de 1882**

À retenir :

- la lettre « p » en minuscule après le numéro d'une parcelle veut dire « partie », cela atteste d'une division de la parcelle.

3-3-2 Matrice des propriétés bâties de 1882

Cette matrice sert à enregistrer spécifiquement les propriétés bâties à partir de 1882 (à compter de cette date, la matrice foncière ne sert plus que pour les propriétés non bâties).

À partir de la table alphabétique des propriétaires, qui est toujours en début de volume, vous recherchez le nom de la personne qui vous intéresse. Le chiffre en regard à droite du nom de la personne est le numéro de case (partie de page) du compte du propriétaire. Reportez-vous alors à la case indiquée (les cases sont classées dans l'ordre numérique croissant).

Sur cette case, correspondant au propriétaire recherché, vous trouvez, dans un tableau à colonnes :

- le nom, le prénom et le domicile du propriétaire (les noms rayés qui figurent au dessus du nom du propriétaire sont les noms des anciens propriétaires),

- la lettre de la section, puis le numéro de la parcelle,
- le lieu dit,
- l'indication de la nature du sol,
- les comptes de provenance (tiré de) ou de destination (porté à) des parcelles (les chiffres donnés sont les numéros de folio de la matrice d'où sont tirées et où sont passées les parcelles vendues ou acquises),
- l'année de la mutation (année de l'entrée ou de la sortie d'une parcelle dans le patrimoine de la personne).

Pour suivre la succession des différents propriétaires vous n'avez plus qu'à vous reporter aux cases indiquées, et ainsi de suite.

À retenir :

- les surfaces ne sont pas mentionnées sur les matrices des propriétés bâties,
- la lettre « p » en minuscule après le numéro d'une parcelle veut dire « partie », cela atteste d'une division de la propriété,
- l'indication NB (non bâtie) sous le numéro de compte renvoie à la matrice foncière, à cette époque utilisée pour les seules propriétés non bâties.

3-3-3 Matrice des propriétés bâties de 1911

Cette matrice sert à enregistrer spécifiquement les propriétés bâties. Elle fait suite à celle de 1882.

À partir de la table alphabétique des propriétaires, qui est toujours en début de volume, vous recherchez le nom de la personne qui vous intéresse. Le chiffre en regard à droite du nom de la personne est le numéro de case (partie de page) du compte du propriétaire. Reportez-vous alors à la case indiquée (les cases sont classées dans l'ordre numérique croissant).

Sur cette case, correspondant au propriétaire recherché, vous trouvez, dans un tableau à colonnes :

- le nom, le prénom et le domicile du propriétaire (les noms rayés qui figurent au dessus du nom du propriétaire sont les noms des anciens propriétaires),
- l'année de la mutation (année de l'entrée ou de la sortie d'une parcelle dans le patrimoine de la personne),
- les comptes de provenance (tiré de) ou de destination (porté à) des parcelles (les chiffres donnés sont les numéros de folio de la matrice d'où sont tirées et où sont passées les parcelles vendues ou acquises),
- la lettre de la section et le numéro de la parcelle,
- le lieu dit,
- l'indication de la nature du sol.

Pour suivre la succession des différents propriétaires vous n'avez plus qu'à vous reporter aux cases indiquées, et ainsi de suite.

À retenir :

- les surfaces ne sont pas mentionnées sur les matrices des propriétés bâties,
- la lettre « p » en minuscule après le numéro d'une parcelle veut dire « partie », cela atteste d'une division de la parcelle,
- le chiffre indiqué sous le numéro de case en haut à droite (« case de l'ancienne matrice ») est celui de la case de la matrice des propriétés bâties précédente, celle de 1882.

3-3-4 Matrice des propriétés non bâties de 1914

Cette matrice sert à enregistrer spécifiquement les propriétés non bâties à partir de 1914. Elle prend la suite de la matrice des propriétés foncières, mais uniquement pour les propriétés non bâties.

À partir de la table alphabétique des propriétaires, qui est toujours en début de volume, vous recherchez le nom de la personne qui vous intéresse. Le chiffre en regard à droite du nom de la personne est le numéro de folio (page) du compte du propriétaire. Reportez-vous alors au folio indiqué (les folios sont classés dans l'ordre numérique croissant).

Sur le folio correspondant au propriétaire recherché, vous trouvez, dans un tableau à colonnes :

- le nom, le prénom et le domicile du propriétaire (les noms rayés qui figurent au dessus du nom du propriétaire sont les noms des anciens propriétaires),
- l'année de la mutation (année de l'entrée ou de la sortie d'une parcelle dans le patrimoine de la personne) et les comptes de provenance (tiré de) ou de destination (porté à) des parcelles (les chiffres donnés sont les numéros des folios de la matrice d'où sont tirées et où sont passées les parcelles vendues ou acquises),
- la lettre de la section et le numéro de la parcelle,
- le lieu dit,
- la surface (exprimée en ha, ar et cen),
- l'indication de la nature du sol.

Pour suivre la succession des différents propriétaires vous n'avez plus qu'à vous reporter aux folios indiqués, et ainsi de suite.

À retenir :

- en bas à gauche du folio, vous trouvez l'indication du folio de ce compte de propriétaire dans l'ancienne matrice, qui est la matrice des propriétés foncières,
- en bas à droite du folio, quand le compte est non terminé sur le folio vous trouvez l'indication du folio de suite de ce compte dans la matrice (avec indication de la ligne),
- dans les mutations, quand il y a plusieurs numéros de folios, cela atteste d'une division de la parcelle. Vous devez alors vous référer aux différents folios indiqués pour suivre l'évolution de la parcelle (l'addition des surfaces sur les différents comptes donne normalement la surface d'origine !).